

Val-de-Ruz Projet Fusion 2013

Dimension sociétale I





La dimension sociétale d'un projet de fusion de communes concerne les aspects concrets de la vie quotidienne de leurs habitants, indépendamment des questions économiques ou administratives.¹

Si l'on considère que la commune est aussi un espace social, un lieu d'identité et de rencontre, alors il faut expliciter ce que l'on attend de la fusion dans cette dimension. On ne fusionne pas uniquement pour résoudre des problèmes financiers, baisser l'impôt, faire des investissements autrement insupportables. Il faut un projet de société, même modeste. L'objectif de notre démarche est d'une part de montrer que la vie courante, sociale, écono-

mique, des communes concernées est déjà

très largement ouverte sur l'extérieur sans que cela se traduise par une perte d'identité ou d'appartenance au local. D'autre part, il s'agit de réfléchir à un projet sociétal défini dans le nouvel espace projeté.

Ce document s'articule donc en plusieurs sections visant à décrire la situation actuelle des composantes sociétales du Val-de-Ruz, et à esquisser les axes d'un développement futur de ces composantes qu'une fusion permettrait ou requerrait.

¹ Repris en partie des documents du professeur B. Dafflon

UNE HISTOIRE COMMUNE²

Même si l'on a découvert des traces d'occupation du Val-de-Ruz datant de la préhistoire, la première mention écrite revient à Saint-Martin en 998, dans l'acte de fondation du prieuré bénédictin de Bevaix.



Le développement des communautés du Valde-Ruz est lié à l'histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'en 1592, date à laquelle elle a été rattachée au comté de Neuchâtel. La Seigneurie, qui s'étendait jusqu'au Doubs, fut alors divisée en cinq mairies, le Val-de-Ruz formant la mairie de Valangin.

Au chapitre des fusions et collaborations au cours des siècles, on peut noter que les trois communes de l'ouest du Val-de-Ruz (Montmollin, Coffrane, les Geneveys-sur-Coffrane) ont formé la « Générale Communauté » de 1486 à 1827. Plus récemment, Fenin, Villars et Saules ont fusionné en 1888.

Parmi les personnages historiques du Val-de-Ruz, on peut citer Ami Girard, originaire de Chézard-Saint-Martin, qui s'illustra lors de la révolution de 1848. En outre, deux présidents de la Confédération possèdent un lien avec le Val-de-Ruz: Robert Comtesse (président en 1904 et 1910) est né à Valangin, tandis que Pierre Aubert (président en 1983 et 1987) est originaire de Savagnier.

Seigneurie de Valangin

Le développement des communautés du Val-de-Ruz est lié à l'histoire de la Seigneurie de Valangin

² Cette section reprend des informations trouvées sur le site http://www.val-de-ruz.net/histoire val ruz.htm, elles-mêmes inspirées du livre « Le Val-de-Ruz », collection Trésors de mon pays, Editions du Griffon, 1981. A noter que l'histoire du Val-de-Ruz et de ses villages a été abondamment traitée par Maurice Evard (domicilié à Cernier), notamment dans une série d'ouvrages publiés aux Editions de la Chatière à Chézard-Saint-Martin.

GÉOGRAPHIE



Le Val-de-Ruz forme une zone clairement délimitée entre les deux premiers anticlinaux du Jura. Le point le plus bas est à 588m (Valangin) et l'altitude la plus élevée se situe à 1551 m (commune de Villiers, près de Chasseral). C'est un district à dominante agricole (54% de la superficie) ³ et de faible densité de population (122 habitants/km 2)⁴. La plupart des villages se trouvent au cœur de la vallée, entre 650 et 900 mètres, où se situent aussi les zones cultivées.

Cette partie centrale est entourée d'une ceinture de forêts, couronnée à son tour par des pâturages boisés et les quelques sommets qui l'entourent: Mont Racine, Tête de Ran, Mont d'Amin, Chaumont.

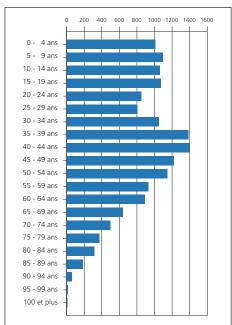
Si les eaux superficielles sont récoltées par le Seyon et ses affluents, un second bassin sous-jacent draine les eaux des versants, qui réapparaissent à la source de la Serrière.

IDENTITÉ VILLAGEOISE



Le Val-de-Ruz est constellé d'une vingtaine de villages (constitués en 16 communes) plutôt petits et proches les uns des autres, abritant entre 100 et 2000 habitants. La plupart ont gardé l'allure traditionnelle du village-rue. On y trouve quelques belles fermes typiques des 17e -18e siècles. En raison de la forte croissance démographique des dernières décennies, 29% des maisons individuelles ont moins de 20 ans, un record dans le canton. Autre record : 43.3% des logements sont habités par leur propriétaire³.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE³



Le Val-de-Ruz est un district dynamique, dont le nombre d'habitants a presque doublé en 60 ans. En comparaison cantonale, c'est une population plutôt jeune, avec une forte proportion de familles et peu de personnes seules. Relativement peu d'habitants sont nés dans leur commune de domicile, la plupart viennent d'ailleurs dans le canton. La proportion d'étrangers est plutôt faible.

En termes de profil professionnel, il y a plus d'indépendants, d'employés et de membres de professions intermédiaires, et moins de travailleurs non qualifiés, que dans le reste du canton. Moins de la moitié des actifs domiciliés dans le Val-de-Ruz y travaillent (une grande partie travaille à Neuchâtel). La proportion de personnes ayant poursuivi des études après la scolarité obligatoire est élevée, surtout dans la classe d'âge de 20 à 39 ans.

³ Recensement fédéral de la population, OFS, 2000

⁴ Au 31.12.2008

DÉJÀ UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

De nombreux aspects de la vie publique et privée des habitants du Val-de-Ruz se déroulent déjà à un niveau supra-communal.

RESPONSABILITÉS CANTONALES

Depuis 1848, un certain nombre de tâches initialement confiées aux communes ont été transférées à l'Etat ou à une institution paraétatique. Citons par exemple les tâches de police, certaines tâches du domaine de la santé, ou encore l'approvisionnement en électricité. Les mesures liées au concordat HarmoS et à la Convention scolaire romande, introduites dès cette année, traduisent également l'engagement accru du canton dans le domaine scolaire.

COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Au fil des ans, de nombreuses tâches sont devenues trop lourdes ou trop complexes pour les communes individuelles, et les ont conduites à s'associer pour les gérer. C'est le cas par exemple de la police du feu, de l'approvisionnement en eau potable ou de l'évacuation des eaux usées.

Lors de l'inventaire réalisé ce printemps, on a recensé une centaine de collaborations impliquant au moins une commune du Val-de-Ruz, dont 72 uniquement entre communes du district. Chaque commune du Val-de-Ruz se trouve ainsi engagée dans une quarantaine de collaborations intercommunales concernant tous les dicastères. Ces collaborations sont d'envergure variée et concernent en moyenne 6 communes, cependant 15 d'entre elles regroupent l'ensemble des 16 communes (Etat-Civil, Centre de secours de Val-de-Ruz, etc.).

SOCIÉTÉS LOCALES

La vie associative du Val-de-Ruz est riche de plus d'une centaine de sociétés locales, actives dans le sport, la musique, le théâtre, etc. On y compte par exemple 11 sociétés de gymnastique. Beaucoup de sociétés ont un ancrage historique dans leur village, même si leurs membres viennent aussi d'autres communes; d'autres sociétés s'affirment au niveau de la région, tels Val-de-Ruz Basket ou le Hockey Club Val-de-Ruz.

Relevons également ici l'activité d'Espace Val-de-Ruz, dont la vocation est « animer, créer et mettre en valeur les richesses du Val-de-Ruz ». Parmi ses réalisations figurent le Salon Commercial, qui a lieu chaque année à Chézard-Saint-Martin, la création des Chemins Chouettes et le lancement du journal Val-de-Ruz Info.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour nombre d'habitants, les occupations quotidiennes s'inscrivent aussi dans l'espace du Val-de-Ruz. Dès l'enfance, les Vaudruziens ont coutume de se rendre d'un village à l'autre pour toutes sortes d'activités, que ce soit à l'école secondaire, à la piscine ou chez le médecin. Le district est bien pourvu en commerces et services, et les villages sont peu distants les uns des autres.

Même les paroisses ont aboli les frontières communales : le Val-de-Ruz comprend 3 paroisses protestantes et forme une seule paroisse catholique.

LES ATOUTS DU VAL-DE-RUZ

Avant d'aborder les opportunités et les risques que représente une fusion des communes du Val-de-Ruz, il vaut la peine de détailler quelques-uns des atouts de cette région:

qu'est-ce qui contribue à la qualité de vie de ses habitants et incite de nouveaux arrivants à s'y installer?

LA NATURE

Le cadre naturel est clairement une richesse de notre région. Il ne s'agit pas d'une nature sauvage et farouche, mais d'une nature apprivoisée où l'homme tente de vivre en harmonie avec son environnement. Parmi les sites naturels remarquables, il faut citer le Parc régional du Chasseral, et la réserve naturelle de la Combe-Biosse qui s'y abrite; le site de la Vue-des-Alpes et les crêtes en général; le cours du Seyon et de ses affluents.

Le paysage agricole témoigne aussi d'une tradition proche de la terre et des saisons. L'école cantonale des métiers de la terre et le site d'Evologia qui l'héberge, en sont le symbole, tout comme les manifestations de « Fête la Terre » et les foires traditionnelles de Dombresson ou de Coffrane.

Ce cadre naturel se prête idéalement à la pratique de nombreux sports en plein air, que ce soit en hiver avec le ski alpin ou nordique, ou en été avec le tourisme pédestre, le VTT ou l'équitation, pour ne donner que quelques exemples.

LA CONVIVIALITÉ

La structure de la population, avec une forte proportion de familles, et sa distribution dans une multitude de villages et hameaux de taille petite à moyenne, favorisent les contacts et l'intégration.

De nombreuses manifestations, locales ou plus renommées, animent les villages à tour de rôle. Foires, marchés aux puces, brocantes rythment les saisons, tandis que les « Jardins Musicaux » ou « Poésie en arrosoir » attirent un public averti à Evologia.

Le Val-de-Ruz n'a pas de spécialité gastronomique particulière, mais propose des produits du terroir simples et authentiques, comme ses fromages et tommes de chèvre ou ses saucisses sèches. On peut s'en régaler à la terrasse d'une sympathique métairie, ou dans l'un de ses nombreux restaurants, à la réputation dépassant parfois les frontières cantonales.

L'ACCÈS

Ce cadre naturel idyllique est remarquablement bien situé au cœur du canton. En voiture, on atteint Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds en une quinzaine de minutes. Une ligne de train et plusieurs lignes de bus sillonnent le Val-de-Ruz vers ces mêmes destinations.

A ceux et celles qui désirent passer quelques jours à visiter et découvrir notre région, le Val-de-Ruz propose, outre quelques hôtels et un motel, des chambres d'hôtes et « Bed and Breakfast » tenus par des particuliers, ainsi que des lits en dortoirs (par exemple au Moulin de Bayerel) permettant d'y accueillir des camps et des classes vertes.

UNE PRÉSENCE À AFFIRMER

La tranquillité est un autre atout de notre région, et il faut bien admettre que le Val-de-Ruz mène une existence discrète. Au point qu'il est à peine connu hors des frontières cantonales, et qu'il pèse peu dans les débats qui animent la République. Pourtant, le Val-de-Ruz mériterait d'affirmer son identité propre et de prendre son destin en main.

POIDS POLITIQUE DANS LE CANTON

Au classement des communes neuchâteloises par le nombre d'habitants, la première commune du Val-de-Ruz n'est qu'au 16e rang (Cernier). Autant dire qu'elle ne fait pas le poids dans les décisions politiques cantonales, et les autres communes encore moins. Cependant, si toutes les communes du Val-de-Ruz fusionnent, elles formeront alors la troisième plus grande commune du canton, derrière La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (voir tableau). Cela en fera un interlocuteur incontournable des autorités cantonales, et lui permettra de revendiquer légitimement une meilleure écoute et un supplément d'autonomie.

Le poids des communes			
Aujourd'hui		Après la fusion	
 La Chaux-de-Fonds Neuchâtel Val-de-Travers Le Locle Peseux Cernier 	37'582 32'819 10'864 10'117 5'770 2'200	2. Neuchâtel 3. Val-de-Ruz	37'582 32'819 15'771 10'864 10'117 5'770
19. Chézard-Saint-Martin 52. Engollon 53. Brot-Dessous	1′768 103 102	(Pontareuse (ABC	13′281) 8′947)
Situation à fin décembre 2009 http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=40383			

Positionnement de Val-de-Ruz par rapport aux autres communes du canton.

SITUATION AU COEUR DU CANTON, ENTRE DEUX MÉTROPOLES

La position de cet espace naturel à mi-hauteur entre les deux pôles urbains lui réserve un rôle particulier au sein du réseau urbain neuchâtelois, pour autant qu'il s'exprime d'une seule voix. Ce troisième partenaire pourrait offrir des alternatives permettant de résoudre les querelles stériles entre le haut et le bas du canton, par exemple dans le domaine de la santé ou de la formation. Au lieu de n'être qu'une parenthèse entre les deux villes, choisissons d'être un trait d'union!

Au delà de cet axe urbain, le Val-de-Ruz occupe le centre du canton. Il partage une frontière avec quatre autres districts et interagit à des degrés divers avec plusieurs communes voisines, sans oublier ses contacts avec le vallon de Saint-Imier et son intégration (pour l'instant partielle) dans le Parc Régional Chasseral.

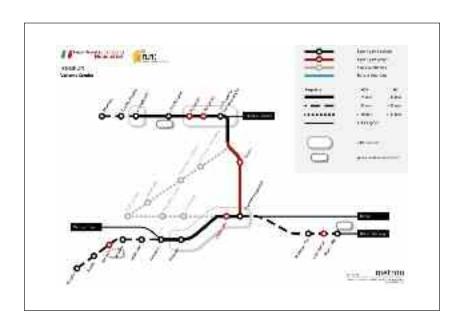
UNE IDENTITÉ À PRÉSERVER DANS L'ARC JURASSIEN

Le Val-de-Ruz possède une identité et une spécificité jurassienne qu'il peut faire valoir au-delà des limites cantonales, et même nationales, notamment en matière de tourisme. Pour y parvenir, il est nécessaire que le Val-de-Ruz sauvegarde de manière concertée son patrimoine et les atouts qui font son charme, et développe au niveau régional une stratégie et une communication cohérente.

L'ACCÈS

Ce cadre naturel idyllique est remarquablement bien situé au coeur du canton. En voiture, on atteint Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds en une quinzaine de minutes. Une ligne de train et plusieurs lignes de bus sillonnent le Val-de-Ruz vers ces mêmes destinations. A l'avenir, le TransRUN promet des liaisons encore plus rapides: Lausanne ou Berne à moins d'une heure de Cernier!

A ceux et celles qui désirent passer quelques jours à visiter et découvrir notre région, le Val-de-Ruz propose, outre quelques hôtels et un motel, des chambres d'hôtes et « Bed and Breakfast » tenus par des particuliers, ainsi que des lits en dortoirs (par exemple au Moulin de Bayerel) permettant d'y accueillir des camps et des classes vertes.



DES INQUIÉTUDES INFONDÉES

Inévitablement et comme pour tout changement important, la perspective d'une fusion de communes génère un certain nombre d'incertitudes et de craintes parmi la population et les élus. L'enquête réalisée en automne 2009 en a mis quelques-unes en évidence, telles que la perte d'identification des citoyens à leur commune ou le manque d'intérêt pour la politique communale. Il convient de les aborder sans détour et d'en débattre tous ensemble, autorités et population.

PERTE D'IDENTITÉ?

En cas de fusion, il s'agira de donner un nom à la nouvelle commune, et à ses habitants, noms dans lesquels ils doivent se reconnaître. Pour autant, les noms des villages, et les éléments qui participent à leur identité, ne disparaissent pas. Un habitant de Boudevilliers restera un « Malabar ». De même, les sociétés locales n'ont pas de raison de changer de nom : la FSG Fontaines ou la société de musique l'Espérance de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane continueront de s'appeler ainsi.



SENTIMENT DE PROXIMITÉ?

Il est bien agréable de disposer d'un bureau communal à deux pas de chez soi, surtout si l'on n'est pas très mobile. Il est rassurant de se dire que les membres des autorités locales se préoccupent du bien de chacun, et comprennent ses besoins parce qu'ils sont « du coin ».

Ces sentiments ne doivent pas changer. La réorganisation en commun de l'administration et des services communaux doit permettre de trouver des synergies et de gagner en efficacité, mais sans pénaliser la population. Un certain degré de centralisation sera probablement utile, mais l'accès aux prestations doit être garanti à tous, selon des modalités qui restent à définir (calendrier d'ouverture, rotation des bureaux, prestations à domicile, centralisation informatique des dossiers).

En ce qui concerne la représentativité de la population, il est permis d'inscrire dans la Convention de Fusion une disposition attribuant aux anciennes communes un quota au sein des nouvelles autorités pour une législature (ou deux), garantissant ainsi que les intérêts de tous les habitants seront pris en compte.

⁵ COMPAS, Rapport d'experts – Rapport préliminaire sur l'enquête auprès de la population, décembre 2009

00

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE ?

Les autorités exécutives et législatives verraient se réduire nettement le nombre de leurs membres en cas de fusion. Est-ce un problème ? Aujourd'hui, le Val-de-Ruz mobilise 80 conseillers communaux et 385 conseillers généraux pour traiter, simultanément et en divers lieux, des mêmes problèmes. Les communes peinent à trouver des volontaires disposant du temps et des compétences nécessaires pour faire face à des tâches exigeantes et gourmandes en temps. De fait, plusieurs conseils communaux et généraux sont incomplets à ce jour.

En réalité, l'autonomie communale se réduit comme peau de chaqrin et la plupart des décisions importantes sont déjà prises au niveau régional, au travers des syndicats intercommunaux, voire au niveau cantonal. L'augmentation des interdépendances et de la complexité des problèmes à résoudre a déjà conduit les communes à multiplier les accords de collaboration, mais leur pilotage politique, par l'intermédiaire de conseillers communaux qui font la navette entre leur législatif et l'instance intercommunale, souffre d'une certaine lourdeur. Dans certains domaines techniques, il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à des experts ou à des fonctionnaires cantonaux ou fédéraux, sans légitimité élective et qui ignorent parfois les spécificités locales.

Au contraire, une commune unique munie d'une structure politique et administrative en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui permettrait une gestion plus efficace et transparente des domaines d'action qui concernent le Val-de-Ruz, voire même de reconquérir une part d'autonomie cédée au canton.



DES PROJETS D'AVENIR

Quels avantages peut amener à la population une commune unique, que les communes actuelles ne pourraient pas lui apporter, ou plus difficilement?

Quels projets permettront à cette commune d'assurer à ses habitants une qualité de vie et un développement harmonieux?

Ce sont là des questions centrales de ce projet de fusion.

Dans le souci, déjà, de favoriser le développement de la région par une action concertée, les communes du Val-de-Ruz (ainsi que Brot-Dessous, qui s'est ensuite retirée) ont signé avec le canton de Neuchâtel le Contrat de région Val-de-Ruz en 2007⁶. Ce contrat énumère un certain nombre de mesures (18) destinées à concrétiser le projet de territoire, qui s'articule selon les axes suivants:

- 1. Développement concerté du territoire
- 2. Economie et mobilité
- 3. Services à la population concept de région accueillante
- 4. Paysage

La plupart de ces mesures ont été démarrées, même si les processus décisionnels sont parfois laborieux. Il est évident que certaines de ces mesures, telles que la coordination de la gestion du territoire (1.1), la gestion des eaux (1.2), ou encore un schéma régional de collecte des déchets (4.3), seront réalisés de facto ou grandement facilitées par une fusion. Plus encore, celle-ci devrait permettre d'élargir la vision de ce Contrat de région et de dynamiser sa réalisation.

Sur la base des éléments développés dans les chapitres précédents et suivant l'esprit du Contrat de région, plusieurs axes de développement de la dimension sociétale semblent se dégager :

LES TRANSPORTS

L'offre actuelle en transports publics est jugée insatisfaisante, selon le résultat du sondage, par un certain nombre d'habitants, en particulier au sud du Val-de-Ruz. La future gare TransRUN dans le Val-de-Ruz donnera l'occasion de repenser le réseau des lignes de transport, mais en attendant il y a un certain nombre de points critiques à aborder (transports scolaires, Noctambus, etc.). Là aussi, une seule grande commune aura plus de poids et d'efficacité pour piloter cette réflexion avec les compagnies de transport que 16 communes défendant leurs intérêts en ordre dispersé. Les actions visant à promouvoir la mobilité douce pourront être renforcées. On peut évoquer ici les itinéraires pédestres des Chemins Chouettes, mais aussi envisager d'étendre le réseau de pistes cyclables.



⁶ Réseau Urbain Neuchâtelois: Contrat de région Val-de-Ruz, 19 novembre 2007. http://www.lerun.ch/d2wfiles/document/609/8103/0/VdR_ContratRegion_241007v2.pdf

LE PAYSAGE

La qualité des paysages du Val-de-Ruz contribue indéniablement à son pouvoir d'attraction et à la qualité de vie de ses habitants. Cette richesse est menacée par la croissance démographique et la pression foncière⁷. Le danger existe d'un développement anarchique de zones villas dans chaque commune, provoquant le mitage du territoire. Une fusion permettait d'établir plus rapidement et plus efficacement un Plan directeur régional visant à orienter le développement des équipements et des zones d'habitation dans l'intérêt de toute la région, et à préserver - voire reconstituer - les éléments caractéristiques du paysage (par exemple, les allées d'arbres le long des routes).

LES SERVICES À LA POPULATION

La crainte d'une diminution des services de proximité est présente chez les citoyens⁸, et la rationalisation de l'administration ne devra pas se faire au détriment de l'accès aux prestations et services. Les familles seront sensibles à la proximité des écoles, surtout pour les plus petits. Il y a également des attentes fortes concernant l'offre en crèches et l'accueil parascolaire.

Comme déjà mentionné, une fusion n'aura pas nécessairement d'impact sur les sociétés locales. On peut néanmoins envisager à l'avenir une meilleure coordination des manifestations et spectacles, ainsi qu'une politique de soutien plus uniforme et rationnelle, par exemple en privilégiant les sociétés formatrices.

D'autre part, on pourrait initier une réflexion sur les besoins et les attentes des personnes âgées dans le Val-de-Ruz (mobilité, soins à domicile, etc.).

L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Le thème des économies d'énergie devient de plus en plus préoccupant, aussi bien pour le citoyen que pour les autorités cantonales et fédérales (voir le programme SuisseEnergie). Une étude sur l'autonomie énergétique du Valde-Ruz a été récemment réalisée par le bureau Planair et traite des énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne (projet éolien régional) et le bois (chauffage au bois indigène). La mise en œuvre des objectifs d'autonomie énergétique suggérés par l'étude doit se faire nécessairement au niveau régional, et sera plus efficace avec une commune unique.

Il va sans dire que le choix de ces thèmes reflète une part de subjectivité et ne prétend pas être exhaustif. Dans le cadre des réflexions actuellement en cours sur une fusion des communes du Val-de-Ruz, des groupes de travail élaborent des scénarios de fonctionnement d'une éventuelle commune unique dans ses diverses tâches (administration, sécurité, enseignement, etc.). Ces scénarios, et le débat qu'ils alimenteront, permettront d'enrichir ces perspectives d'avenir pour le Val-de-Ruz. Par conséquent, ce document est appelé à évoluer en fonction du développement de la thématique sociétale au cours des prochains mois.

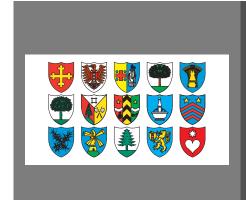
Auteurs : A. Hugi et P.-A. Chautems - Photos et mise en pages : D. Henry Cernier, le 25 août 2010

⁷ République et Canton de Neuchâtel, Projet de territoire, version 10, 15.3.2010, pp. 61-62

⁸ COMPAS, Rapport d'experts – Rapport préliminaire sur l'enquête auprès de la population, décembre 2009

Comité de fusion Val-de-Ruz Administration communale

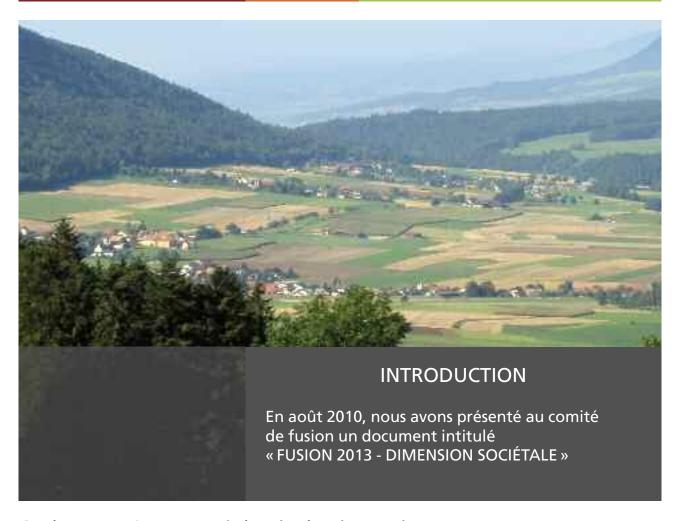
2054 Chézard-Saint-Martin www.vaudruziens.ch



Val-de-Ruz Projet Fusion 2013

Dimension sociétale II





Ce document¹, composé des six chapitres suivants:

- Une évidente communauté
- Déjà une réalité quotidienne
 Des inquiétudes infondées
- Les atouts du Val-de-Ruz
- Une présence à affirmer
- Des projets d'avenir

visait à décrire la situation actuelle des composantes sociétales du Val-de-Ruz, et à esquisser les axes de leur développement futur qu'une fusion permettrait ou requerrait.

Depuis lors, de nombreuses discussions ont eu lieu, d'abord en groupes de travail puis au sein des Conseils communaux et des partis politiques, pour affiner les options d'un scénario de fusion. Une grande partie de ces options ont une dimension sociétale et méritent à ce titre d'être développées ici sous la forme de perspectives d'avenir pour le Val-de-Ruz.

¹ Accessible sur le site http://www.vaudruziens.ch/

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La douceur et la cohérence du paysage font le charme du Val-de-Ruz et contribuent à la qualité de vie de ses habitants. La croissance démographique² et la pression foncière³ pourraient mettre en danger cette richesse si l'aménagement du territoire n'est pas conçu de façon coordonnée à l'échelle de la région.

L'élaboration d'un plan d'aménagement régional – théoriquement possible en l'état actuel mais impraticable avec 16 communes – permettra d'organiser le territoire de manière cohérente. Il est envisagé de former une nouvelle commission d'aménagement du territoire, à partir de l'actuelle commission comprenant les représentants de chaque commune, qui sera chargée de mettre en place une politique de développement territorial visant à :

- Assurer un développement harmonieux du territoire, tout en maintenant le tissu agricole.
- Répartir au mieux les infrastructures et les zones (résidentielle, industrielle, de sports, détente et loisirs, etc.) en fonction de l'espace à disposition.
- Favoriser le développement économique dans des endroits stratégiques et attractifs, confinés et garantissant le maintien de la qualité de vie.
- Définir une stratégie environnementale (par ex. densité de construction, éco-quartiers, zones protégées, politique énergétique, éco-réseaux).
- Prendre en compte l'évolution du réseau routier existant et des besoins en transports publics et privés, notamment avec la construction du TransRUN.
- Proposer des zones pour l'événementiel, l'accueil touristique et un lieu central de fête pour tout le Val-de-Ruz.



D'autre part, il est prévu de créer une commission d'urbanisme disposant de connaissances spécialisées dans le domaine de la construction. Dans un premier temps, cette commission pourrait établir un nouveau règlement de construction harmonisé sur la base des règlements actuels. De par sa proximité et sa meilleure connaissance du terrain, ce service permettra d'accélérer les dossiers de construction et pourra négocier avec l'Etat la reprise de la gestion de l'attribution des permis de construire.

² Selon les Perspectives de population 2009-2040 publiées récemment par l'Etat de Neuchâtel (http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?Catld=5968&StyleType=bleu),

le Val de Ruz devrait connaître la plus forte croissance démographique du canton, atteignant 20'000 habitants d'ici une trentaine d'années, soit une augmentation d'environ 30%.

³ République et Canton de Neuchâtel, Projet de territoire, version 10, 15.3.2010, pp. 61-62

TRANSPORTS

L'offre en transports publics dans le Val-de-Ruz est un sujet de préoccupation pour une grande partie de ses habitants.

En attendant le TransRUN (au plus tôt en 2020), il faut repenser l'offre en transports publics, en maintenant la priorité vers les villes (en améliorant en particulier la desserte de la gare de Neuchâtel) et en renforçant les prestations pour les communes mal ou pas encore desservies. Nul doute qu'une commune unique sera en meilleure position de négociation avec l'Etat et les entreprises prestataires, par exemple en matière de zones tarifaires. Il s'agira aussi d'assurer la desserte des infrastructures sportives et culturelles et des services administratifs, et d'étudier la mise en place d'un service sur appel pour les trajets peu fréquentés et pour les personnes à mobilité réduite. Tout cela en respectant des critères d'efficience économique.

La réflexion devra s'étendre à l'ensemble de la problématique des transports, par l'élaboration d'une stratégie de mobilité à l'échelle de la région. Celle-ci visera à éviter une asphyxie du Val-de-Ruz à long terme en coordonnant de manière optimale les différents moyens de mobilité: voiture (routes), transports publics, mobilité douce (vélos, piétons, autres).

Cette stratégie pourra notamment intégrer :

- une modélisation du trafic en fonction des déplacements de la population
- l'amélioration de la fluidité du réseau routier (par des routes de contournement des villages, p.ex.)
- une conception harmonisée des zones limitées à 30 km/h
- le transfert modal avec la création d'options P+R
- l'aménagement de pistes cyclables et la mise à disposition de vélos en libre accès
- la sécurisation des cheminements piétonniers.

Les futures autorités détermineront la nécessité de créer une commission de mobilité, à même de mener cette réflexion sur la circulation globale et d'en discuter avec l'Etat, et assumant également avec les responsables de la sécurité publique et de l'enseignement une politique coordonnée de sécurité routière, de transport et de prévention scolaires. A cet égard, l'harmonisation des horaires de transport avec les horaires scolaires est aussi un objectif qui devra se réaliser à l'échelon régional.



INFRASTRUCTURES DU VAL-DE-RUZ

Ce chapitre regroupe plusieurs domaines techniques: les bâtiments et infrastructures (patrimoine immobilier), les routes, la gestion des eaux, de l'énergie et des déchets.

La fusion des communes justifierait la création d'un bureau technique disposant d'un savoir-faire pérenne et chargé de la gestion de toutes les infrastructures et équipements. Ce bureau s'occuperait en particulier :

- De l'entretien technique des immeubles (en tenant compte d'éventuels rattrapages à effectuer)
- De la gestion des chantiers et des ressources pour ses propres travaux
- Du suivi des travaux attribués aux entreprises privées, en tant que délégué du maître d'ouvrage
- Du maintien des plans techniques
- De l'achat et de la maintenance du matériel (machines et outillage)
- Du déneigement coordonné des routes (avec maintien de prestations externalisées dans les villages)
- De la gestion et du traitement des eaux (MultiRuz)

La nouvelle commune devra se doter d'une politique immobilière et foncière, comprenant aussi la gestion administrative et financière du patrimoine (inventaire des bâtiments, reprise et gérance des baux existants, réaffectation du patrimoine administratif libéré, achat ou échange de parcelles, etc.).

Les lieux de cultes et les cimetières resteront dans les villages, mais leur gestion pourra être centralisée. Les nouvelles autorités se pencheront sur l'opportunité de créer un ou des columbariums, ou des jardins du souvenir.

En ce qui concerne le domaine énergétique, la politique d'aménagement du territoire (voir plus haut) prendra en considération les énergies renouvelables, dans une vision d'autonomie énergétique. A ce titre, l'expérience menée par Cernier dans le cadre du projet européen SOLUTION⁴ (2009-2014) pourra servir d'exemple.

La gestion des déchets appelle une réflexion coordonnée en matière de collecte des déchets incinérables et de mise à disposition d'infrastructures destinées à récolter les déchets recyclables, en lien avec la taxe au sac (1.1.2012). Ainsi, il est envisagé de:

- Maintenir la décentralisation de petites déchetteries (éco-points)
- Disposer d'une déchetterie centralisée pour des déchets spécifiques
- Créer un centre de revalorisation des déchets verts

Une politique harmonisée d'investissement et de gestion dans ce domaine offrira des économies d'échelle, aussi au niveau des achats, et permettra une meilleure valorisation des déchets.

⁴ http://www.solution-concerto.org/communities/cernier/contenu/presentation/?lang=fr



SERVICES À LA POPULATION

La crainte d'une diminution des services de proximité en cas de fusion existe chez les citoyens⁵. La réorganisation en commun de l'administration et des services communaux doit en effet permettre de trouver des synergies et de gagner en efficacité, ce qui entraînera un certain degré de centralisation. Même si l'obligation de se rendre en personne à un guichet de l'administration communale est devenue rare, il conviendra de trouver le bon équilibre entre la rationalisation de l'administration et l'accessibilité des prestations et services. La pratique du service à domicile pour les personnes à mobilité réduite, sur demande justifiée, sera maintenue.

Il est proposé de regrouper les guichets sur 3-4 sites, en fonction des locaux disponibles. Ces guichets offriront une permanence et des horaires orientés clients. A titre d'exemple, la création d'un « office communal de la population » permettrait de répondre aux besoins de la population en matière d'état-civil et de contrôle des habitants. Ce service devrait être largement accessible à la population, notamment pour les déclarations d'arrivée et de départ, les annonces de changement d'adresse au sein de la commune, l'obtention des documents de séjour pour les étrangers, les diverses attestations et l'établissement des demandes de cartes d'identité. Il pourrait également offrir quelques prestations annexes (délivrance des cartes journalières CFF, billetterie des différents événements communaux, etc.). A cet effet, il serait judicieux qu'un tel office soit ouvert huit heures par jour.

D'autre part, la mise à disposition de prestations communales sur internet (guichet informatisé) pourra être progressivement étendue, en synergie avec les réflexions en cours au niveau cantonal et visant à intégrer les prestations communales sur le site du guichet unique.



L'intégration des prestations et assurances sociales au niveau régional est déjà réalisée par le Guichet social régional (GSR). La fusion permettra de simplifier la structure organisationnelle en supprimant la commission sociale intercommunale (CSI) et l'assemblée sociale intercommunale (ASOCI), et en nommant un chef de service spécialisé pouvant s'appuyer sur une commission législative des affaires sociales.

⁵ COMPAS, Rapport d'experts – Rapport préliminaire sur l'enquête auprès de la population, décembre 2009



Par ailleurs, les autorités de la nouvelle commune étudieront la possibilité de réserver des activités spécifiques, dans les domaines de compétences communales, et de compléter les places déjà disponibles dans les organisations telles que La Joliette ou Evologia, pour favoriser la réinsertion professionnelle et sociale.

Le domaine de la santé est de la compétence du canton. Une fusion donnera cependant le poids nécessaire à la commune pour négocier avec l'Etat, que ce soit au sujet du rôle du site de Landeyeux ou des prestations du NOMAD. Sachant que l'augmentation de population prévisible dans le Val-de-Ruz au cours des prochains 20 ans sera proportionnellement plus importante dans la tranche d'âge supérieure à 65 ans⁶, il appartiendra aux autorités de la nouvelle commune d'anticiper le vieillissement de la population et de mener une réflexion sur les services et prestations destinées aux seniors.

Quelques mots enfin sur la sécurité publique, où les changements seraient peu perceptibles en cas de fusion. Pour les tâches policières, le contrat de prestations conclu par 12 communes avec la police cantonale serait harmonisé et étendu à l'ensemble du territoire. En ce qui concerne le service du feu, l'intégration des corps de sapeurs-pompiers actuels en une seule entité régionale fait déjà l'objet de négociations avec l'Etat.



⁶ Perspectives de population 2009-2040, Neuchâtel, http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?CatId=5968&StyleType=bleu

ÉCOLE ET JEUNESSE

L'introduction des mesures découlant du concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande a débuté en 2010 dans le canton⁷. Les changements structurels et pédagogiques qui en résulteront pour les enseignants, les élèves et les parents sont indépendants du processus de fusion des communes du Val-de-Ruz.

C'est au niveau administratif qu'une fusion permettrait de simplifier la gestion du système scolaire, en intégrant la direction régionale des écoles au sein du dicastère Enseignement et Formation, au lieu de la faire dépendre d'un syndicat intercommunal. Outre l'avantage d'une plus grande cohérence au niveau de l'autorité politique, la fusion offrira une gestion globale des effectifs d'élèves et des enseignants. Le nombre de classes sera attribué en fonction de l'effectif global des élèves de la Commune et permettra ainsi de garder des classes dans des petits villages, assurant une meilleure répartition des élèves en fonction du territoire, des classes plus homogènes et une utilisation optimale des locaux disponibles. Les activités de proximité au niveau de l'école seront assurées par un Groupe Villageois, dont un représentant siègera au sein du Conseil d'Etablissement Scolaire.



Le concordat HarmoS prévoit une offre appropriée de structures de jour. Dans ce cas aussi, l'établissement des besoins et la coordination de l'offre sur l'ensemble du territoire seront facilités dans le cadre d'une nouvelle commune. On pourra aussi réaffecter des locaux administratifs communaux, souvent basés dans ou à proximité des collèges, à des prestations d'accueil parascolaire, en veillant également à limiter les déplacements des enfants.

La nouvelle commune disposera d'une taille suffisante pour se doter d'un service de la jeunesse menant une politique harmonisée en la matière :

- Prévention et dépistage dans le domaine de la santé au sens large (hygiène, obésité, addictions, sexualité), en collaboration avec les autorités scolaires
- Développement d'un ou plusieurs centres communaux pour l'aide aux devoirs et les loisirs, à l'intention des adolescents et garantissant un encadrement adéquat
- Encouragement des structures associatives, culturelles et sportives offrant des activités aux jeunes
- Harmonisation des transports publics nocturnes (Noctambus, bus-pyjama).

⁷ http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=marron&CatId=8739

CULTURE, LOISIRS ET TOURISME

La vie culturelle, sportive et associative de la région est le fruit des activités de nombreuses sociétés locales et d'initiatives privées. Elle continuera d'exister, que les communes fusionnent ou pas. Une fusion permettra cependant à la nouvelle commune de définir une vraie politique de soutien aux sociétés et associations, et d'harmoniser les pratiques d'aide et de subvention en fonction de critères définis et équitables. Par ailleurs, la mise en commun des ressources financières permettrait d'envisager à terme de s'engager dans des projets de plus grande envergure.

L'entretien et la location des bâtiments et des infrastructures de sport et de loisirs appartenant à la commune pourraient être gérés de manière centrale, avec une tarification préférentielle pour les habitants et les sociétés du Val-de-Ruz. De même, la promotion et la gestion des réservations pour des spectacles et activités culturelles pourraient être centralisées afin d'offrir à la population une vision d'ensemble de l'offre en cours et des disponibilités. Un accès simple par internet est envisageable, et il existe un logiciel adapté pour la gestion de la location des salles et infrastructures communales.

L'identité culturelle du Val-de-Ruz s'exprime déjà au travers d'activités menées par Espace Val-de-Ruz ou dans le cadre d'Evologia. Il conviendra d'analyser les possibilités de coordination avec ces partenaires et, dans le second cas, de négocier le partage des rôles avec l'Etat. En soutenant les manifestations rassembleuses et les fêtes villageoises, la politique culturelle de la future commune s'attachera à développer un esprit « Val-de-Ruz » au sein de la population.

Enfin, il y a lieu de promouvoir une politique touristique régionale visant à augmenter l'attractivité et la visibilité de l'offre du Val-de-Ruz, notamment en partenariat avec Tourisme Neuchâtelois et l'Association Parc régional Chasseral. Cette politique pourra inclure la création d'un guichet d'information touristique « i » servant aussi de porte d'entrée pour la vente de prestations, ainsi que l'accompagnement des acteurs locaux dans le positionnement marketing unique de leurs activités touristiques ou de loisirs.



CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés dans ces chapitres de restituer l'essentiel du contenu des réflexions menées par les groupes de travail durant l'été 2010. Comme on peut le constater, les perspectives d'avenir qu'offre la fusion des communes du Val-de-Ruz sont multiples.

Il est vrai que la régionalisation est en marche, voire déjà réalisée, dans de nombreux domaines, et que la plupart des options présentées ci-dessus pourraient également être réalisées sans que les communes fusionnent. Pourtant, un certain nombre de termes reviennent comme un leitmotiv dans les chapitres précédents:

- Coordination sur l'ensemble du territoire
- Rationalisation et simplification
- Egalité de traitement et harmonisation
- Spécialisation, professionnalisation des services
- Dynamisme, accélération des processus
- Synergie, efficacité et économies d'échelle
- Autonomie de décision, négociation avec l'Etat

Ces termes illustrent à merveille les avantages décisifs qu'une fusion apportera dans le développement futur de notre région et dans la qualité de vie de ses habitants.

Auteurs : A. Hugi et P.-A. Chautems - Photos et mise en pages : D. Henry Cernier, le 31 décembre 2010

